

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres :
En exercice 27
Présents 22
Votants 27
Quorum 14

L'an deux mille vingt deux

Le : 15 décembre

Le Conseil Municipal de la commune de **SAINT-ROMAIN-LE-PUY** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de **Mme Annick BRUNEL**

Date de convocation du Conseil Municipal : 08 décembre 2022

PRESENTS : Annick BRUNEL, Annie OSTARD, Gérard DI FRUSCIA, Maryse RODRIGUEZ, Véronique GENEVRIER, Yvette VERNIERE, Guylaine FAYOLLE, Christine FELIX, Nathalie FERNANDEZ, Cyril RONZE, Cyrille GENEVRIER, , Angelo MANIERI, Françoise BUSALLI, Alain MAISSE, Marine TOINON, Robert CHAPOT, Martine MEILLIER, André GACHET, Marie-Laure JACQUEMOND, Michel VALERY, Sébastien DE ARAUJO, Marjorie COMBE.

ABSENTS : Christian SOULIER, Pierre MARCOUX, Jean-Paul FERRE, Sébastien OLIVIER, Charlélie ARNAUD,

POUVOIRS : Christian SOULIER à Annick BRUNEL, Pierre MARCOUX à Maryse RODRIGUEZ, Jean-Paul FERRE à Gérard DI FRUSCIA, Sébastien OLIVIER à Alain MAISSE, Charlélie ARNAUD à Annie OSTARD.

SECRETAIRE : Véronique GENEVRIER.

Délibération n°2022_12_08

OBJET : AVENANT N°03 A LA CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE COMMUN DE DIRECTION GENERALE PORTE PAR LOIRE FOREZ AGGLOMERATION.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L5211-10 et L.5211-4-2,

Vu les statuts de la Communauté,

Vu la convention d'adhésion au service commun de direction générale en date du 9 mars 2017 et les avenants n° 1 du 14 septembre 2018 et n°2 du 15 février 2021 signés entre les deux parties,

Vu le projet d'avenant n°03 à la convention d'adhésion au service commun de direction générale porté par Loire Forez Agglomération, pour mise à disposition d'un agent par la commune,

Considérant que l'agent initialement mis à disposition par la commune auprès du service commun à hauteur de 10% a quitté ses fonctions et a été remplacé en octobre 2022,

Considérant que Madame Elise MARSAY-DENOUS, mise à disposition par la commune, occupera le poste d'animatrice territoriale au sein de Loire Forez Agglomération, à hauteur de 10 % de son temps de travail,

Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve les modalités de l'avenant n° 3 à la convention d'adhésion au service commun de direction générale joint à la présente délibération, actant de la mise à disposition de la nouvelle directrice générale des services.

- autorise Madame le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°03 relatif à ce dossier ainsi que tous les documents s'y rapportant.

Suivent les signatures,
Copie certifiée conforme,
Saint-Romain-le-Puy, le 20 décembre 2022
Le Maire, Annick BRUNEL



La Secrétaire de séance,
Véronique GENEVRIER



Certifié exécutoire
Reçu en Sous-Préfecture
le :
Publié ou Notifié
le :